

**REGLEMENT**  
**JEU CONCOURS LEGO BEATBOX VIDYO**

**Du 1<sup>er</sup> mars au 2 mai 2021**

**ARTICLE 1**

La Société EPSE JouéClub, dont le siège social se situe au 26, rue Roger Touton, 33300 BORDEAUX-Nord organise du **1<sup>ER</sup> Mars au 2 Mai 2021** inclus, un jeu avec obligation d'achat.

**ARTICLE 2**

Ce jeu est véhiculé en magasin, sur le catalogue Printemps JouéClub 2021 ainsi que sur le site [www.joueclub.fr](http://www.joueclub.fr). Les participants en magasin doivent impérativement présenter leur carte de fidélité JouéClub (Carte Magique) à la caisse de leur magasin lors de l'achat d'un produit **LEGO Beatbox VIDYO** présent dans le catalogue Printemps JouéClub 2021. Le produit concerné gagné est :

Boîte mystère LEGO VIDYO	150 exemplaires	Prix unitaire : 100€
-----------------------------	-----------------	----------------------

**ARTICLE 3**

Le tirage au sort s'effectuera par un huissier la semaine du **21 mai 2021**. Les participants gagnants seront contactés par JouéClub la semaine du **26 mai 2021** afin de leur faire parvenir le cadeau soit :

- En retrait magasin
- À leur domicile

**ARTICLE 4**

En ce qui concerne la participation sur le site [www.joueclub.fr](http://www.joueclub.fr), un tirage au sort interviendra parmi les acheteurs du produit concerné ayant renseigné le numéro de leur carte de fidélité lors de l'achat entre le **1<sup>er</sup> Mars et le 2 mai 2021**.

...2

**E.P.S.E Groupement d'Achat**

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex  
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

## **ARTICLE 5**

L'opération est réservée aux personnes résidant en France Métropolitaine, à Monaco et dans les Drom-Com, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnel). Toute participation de personne mineure est subordonnée à l'autorisation des parents.

## **ARTICLE 6**

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.

Leur responsabilité ne saurait être non plus recherchée à raison de tout dommage de quelque nature qui pourrait survenir au gagnant pendant la jouissance de son lot.

## **ARTICLE 7**

Les dotations mises en jeu ne peuvent être ni échangées, ni remplacées, ni faire l'objet d'une contrepartie financière. La société JouéClub gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.

Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **ARTICLE 8**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

\*\*\*\*\*

**E.P.S.E Groupement d'Achat**

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex  
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U